

Cinq millions d'euros pour la transition énergétique



Dans le cadre du Pacte Ardennes, une société d'économie mixte va être lancée, pour aider en particulier les porteurs de projets du monde agricole.

Un apport de fonds propres pour favoriser le développement de projets autour des énergies renouvelables. C'est le principe qui va présider à la création d'une société d'économie mixte (SEM), dans le cadre du Pacte Ardennes.

Rassemblant l'agence Ardennes Développement, la banque des territoires ou la région Grand Est (leader pour la partie publique), les contours de la structure sont encore en réflexion, mais son objectif est déjà défini. *« Cet outil aura notamment pour rôle d'investir en fonds propres ou quasi fonds propres dans des projets d'énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, éolien...) sur le territoire des Ardennes. »*. *« Souvent quand on veut développer les énergies renouvelables, dans une exploitation agricole, se pose la question des fonds propres, rappelle Jean-Luc Warsmann, intervenant en tant que représentant du président de Région. Certains exploitants ont une capacité d'emprunt, mais d'autres non, et nous ne souhaitons pas laisser ceux-là sur le bord de la route. »*

« Notre but est d'assurer que les retombées du projet restent sur le territoire ardennais. »
Jean-Luc Warsmann.

Plusieurs hypothèses sont envisagées : des parts que le porteur de projet peut racheter à la SEM une fois son idée concrétisée, par exemple, même si *« il ne faut pas s'interdire de rester actionnaire du projet. Notre but est de s'assurer que les retombées du projet restent sur le territoire ardennais »*, poursuit Jean-Luc Warsmann. Imaginons une exploitation (ou une entreprise industrielle) qui veut mener un projet photovoltaïque : la SEM, selon Jean-Luc Warsmann, pourrait être maître d'ouvrage, rester un temps, ou partir après remboursement de l'emprunt.

Pas de précipitation : « *Nous apporterons des fonds propres « amis », la SEM ne sera pas un fonds de pension « voutour »* ».

Boris Ravignon, poursuit, en sa qualité de vice-président de l'agence de développement : « *nous avons besoin d'utiliser tous les moyens disponibles pour la transition énergétique, y compris la finance. Pour pouvoir être efficace et accélérer la démarche, il ne faut pas avoir des exigences à très court terme* ». On n'en est cependant pas encore là : l'heure est encore à la consultation d'une armada de juristes, et aux discussions pour boucler le capital de la futur SEM, qui pourrait bénéficier d'une mise de départ d'environ cinq millions d'euros. Si la société doit être portée sur les fonds baptismaux en fin d'année, un appel aux porteurs de projets est déjà lancé, souligne Jean-Luc Warsmann, « *pour voir comment on peut procéder, et comment la dimensionner au mieux* ». « *Il y a une prise de risque financier, donc il faut faire les choses sérieusement, et avoir les conseils juridiques les plus avisés* », avance le préfet des Ardennes, Pascal Joly. De « *fiche projet* » du Pacte Ardennes, la SEM deviendra « *fiche action* » au dernier trimestre, quand les dernières conclusions de l'étude en cours auront été rendues.